

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire, du conseil municipal, le 14 septembre 2026 à 19 heures à la salle du club de l'Âge d'or « Three Stars » située au 177, route 132, à Port-Daniel ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 169 448, avec une profondeur réelle du lot de 30,16 mètres alors que la norme minimale est de 75 mètres.**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Port-Daniel–Gascons, ce 27^e jour du mois d'août 2026.


Mélissa Castilloux Allain
Greffière-trésorière adjointe